



Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
Syndicat Mixte du Haut-Béarn

Oloron, le 4 octobre 2006

Madame Nelly OLIN
Ministre de l'Ecologie
et du Développement Durable
Ministère
20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Nous avons créé l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn en 1994 avec le Ministère de l'Environnement, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques en accord avec la profession agricole et particulièrement l'Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous et la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.

Les seize communes qui se sont engagées dans cette innovation se félicitent aujourd'hui à vingt et une, des résultats de cette institution tant sur le plan des réalisations pratiques que du nouvel état d'esprit qu'elle a su générer dans nos vallées.

C'est une relance remarquable du pastoralisme qui bénéficie à tous. A la profession agricole bien sûr mais aussi à la vie et à l'activité dans nos communes, à la qualité de notre territoire, de notre environnement et de notre biodiversité comme l'explique si bien aujourd'hui le Parc National des Pyrénées et particulièrement son Directeur.

C'est une réappropriation de notre forêt en terme de gestion sylvicole bien sûr, mais aussi dans ses multiples fonctions de protection des villages et de nos infrastructures valléennes, de maintien de l'activité et de l'emploi dans nos vallées, de ressource énergétique avec l'affouage - le bois-énergie comme l'on dit aujourd'hui - d'accueil des hommes, de la faune sauvage et de la flore.

C'est une nouvelle envie de mieux connaître notre patrimoine hydrographique et de s'investir dans une politique de prise en charge en patrimoine commun de l'eau de nos vallées comme nous l'avait demandé Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN lors de sa visite à l'IPH B en février 2003.

.../...

C'est une réappropriation et une gestion apaisée de la population d'ours du Béarn comme en ont témoigné douze ans de paix dans nos vallées de 1994 à 2006.

Voilà de façon trop rapide le bilan que nous dressons dans nos vallées aujourd'hui de notre travail au sein de l'IPHB.

Et je ne peux clore cette présentation sans rappeler que l'IPHB nous a conduit à prendre deux décisions pour le renforcement de notre population d'ours en 1996 et en 1997 puis, de construire un troisième projet en 2004 que tous les acteurs locaux et les services déconcentrés et établissements publics de l'État ont approuvé.

Ces trois projets ont été sacrifiés d'abord par Madame VOYNET en 1999 puis par Monsieur LEPELTIER en 2005 et vous-même, sur l'autel d'une vision centralisée de l'organisation du territoire qui a balayé la confiance que vous auriez dû accorder à notre territoire parce que c'était là le moteur du contrat de 1994.

Notre territoire a généré les premières organisations démocratiques de France au XIII^{ème} siècle (For d'Ossau 1220, d'Aspe 1221, de Barétous 1247). Notre territoire est la propriété privée de nos communes à 97%. Sur les 1 000 km² de nos trois vallées, 650 km² sont des pâturages communaux et 260 km² des forêts communales, notre regard sur notre territoire n'est peut-être pas le même que celui que portent tous les français sur le leur mais notre pays a jusque là accepté notre culture comme une richesse française.

C'est certainement pour ces raisons que notre territoire a vécu si difficilement les premières décisions centrales de Paris en 1967 de créer un Parc National, en 1984 de décréter le plan d'urgence pour les ours et de créer le Réseau Ours et le Comité Technique Ours desquels nous étions exclus, ou en 1990 les réserves Lalonde.

Tout cela nous étant imposé au titre de la protection de l'ours et de l'environnement, alors que ce sont les chasseurs du Béarn qui en 1960 ont obtenu de l'État qu'il cesse les primes à la destruction des ours...

Ce sentiment d'injustice, d'irrespect et de confiscation de notre territoire et de mépris du rôle premier de nos conseils municipaux sur sa gestion a amené les affrontements de 1991, 1992 et 1993 que l'on a dû vous expliquer et qui sont gravés dans nos mémoires. Des menaces de mort, des citoyens mis en examen, des craintes de dérapages violents et majeurs à tout instant. Lors du dernier procès de RIOM le 26 janvier 1995 nous pensions tous que ce serait le dernier.

Votre lettre du 31 juillet, Madame, nous renvoie à cette époque là. Elle replace le dialogue, la concertation, la gestion participative au rang de l'inutile et du superflu. Que pensez-vous qu'il puisse en résulter ?

Ce ne sont pas les belles promesses du « *Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006 - 2009* » ou du « *plan de soutien à l'économie de montagne* », son frère jumeau, qui place le gardiennage des troupeaux au rang de nécessité pour la cohabitation avec l'ours et non comme un acte agro-pastoral, qui laveront l'affront du mépris.

C'est pour que nous ne retournions pas à ces moments de notre histoire, que nous voulons révolus, que les élus du Syndicat Mixte du Haut-Béarn ont voté jeudi 28 septembre 2006 à l'unanimité trois décisions sur lesquelles je veux attirer votre attention :

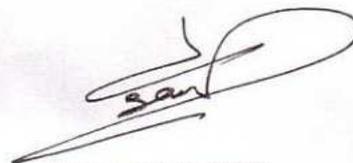
- la première est d'engager un recours contre votre décision du mois de juillet,
- la deuxième d'approuver ensemble le bilan 1994 - 2006 de notre Institution,
- la troisième de nous engager dans la préparation d'un troisième contrat de Charte dans lequel nous espérons retrouver l'État aux côtés des collectivités locales.

Madame la Ministre, je me suis engagé devant mes collègues élus à faire cette démarche auprès de vous car je pense qu'il y a toujours des solutions aux difficultés les plus grandes et parce qu'ils me l'ont demandé.

Je souhaite profondément, Madame la Ministre, que vous preniez quelques instants pour lire cette lettre.

Je vous assure, Madame la Ministre, de mon plus grand respect.

Le 1^{er} Vice-Président



François BAYE